

Nations Unies
**ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE**

DIX-HUITIÈME SESSION

Documents officiels



**DEUXIÈME COMMISSION, 942^e
SÉANCE**

Mardi 3 décembre 1963,
à 10 h 55

NEW YORK

SOMMAIRE

| | Page |
|--|------|
| <i>Point 12 de l'ordre du jour:</i> | |
| <i>Rapport du Conseil économique et social</i> | |
| <i>(suite)</i> | 403 |

Président: M. Ismael THAJEB (Indonésie).

POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR

Rapport du Conseil économique et social (A/5503, chap. V, sect. I, et chap. VII, sect. I à III; A/C.2/L.745/Rev.1, A/C.2/L.746/Rev.1 et Corr.1) [suite]

1. M. UNWIN (Royaume-Uni) explique que sa délégation a voté à la séance précédente pour le projet de résolution relatif à la question d'une déclaration sur la coopération économique internationale (A/C.2/L.745/Rev.1) à cause de la décision des auteurs d'apporter certains changements au dispositif, de façon à en faire réellement un texte de procédure. Il rappelle ce qu'il a dit à la 939^{ème} séance, à savoir que l'objet principal du projet — encourager le Groupe de travail spécial créé aux termes de la résolution 875 (XXXIII) du Conseil économique et social à poursuivre ses travaux — était acceptable pour la délégation du Royaume-Uni. La question de savoir s'il est opportun d'adopter une telle déclaration est toute différente, et la délégation du Royaume-Uni s'est donc abstenue lors du vote sur les deux premiers alinéas du préambule. Aucun accord ne s'est fait, ni au Conseil ni à l'Assemblée générale, quant au point de savoir si une déclaration de ce genre était souhaitable. La seule "déclaration" est le projet de l'Union soviétique (E/3467), qui n'a pas reçu un appui suffisant lorsqu'il a été présenté; c'est la raison de la création du Groupe de travail. Le Royaume-Uni a toujours appuyé l'idée d'une coopération économique internationale et juge utile d'affirmer certains principes qui sont généralement acceptés. Mais décider qu'il y aura une déclaration avant de savoir s'il sera possible de s'entendre sur des principes nuirait à la coopération au lieu de la favoriser.

2. M. GHANUS (Afghanistan) indique que sa délégation a voté pour le projet de résolution car, à son avis, il est absolument essentiel de définir dans une déclaration les principes régissant la coopération économique internationale, étant entendu que le Groupe de travail spécial tiendra dûment compte du projet original de déclaration de l'Union soviétique, ainsi que des amendements proposés.

3. Le PRÉSIDENT invite les membres de la Commission à examiner le projet de résolution des neuf puissances concernant les incidences économiques et sociales de la science et de la technique (A/C.2/L.746/Rev.1 et Corr.1).

4. M. KHALIL (République arabe unie) présente le projet de résolution et remercie les délégations qui ont présenté des propositions tendant à donner un caractère plus général au texte initial. La Commission sait qu'on a attaché une grande importance à la Conférence des Nations Unies sur les applications de la science et de la technique dans l'intérêt des régions peu développées. Cette conférence a effectué un travail considérable; toutefois, on ne peut y voir une fin en soi, mais seulement un commencement. M. Khalil est heureux de noter que le Secrétaire général a convoqué une réunion des représentants de gouvernements, pour s'entretenir avec eux des mesures à prendre à la suite de la Conférence. La décision du Comité administratif de coordination de créer un sous-comité interinstitutions pour la science et la technique est également bienvenue.

5. La délégation de la République arabe unie reste toutefois persuadée que d'autres mesures s'imposent immédiatement. A cet égard, M. Khalil rappelle la déclaration du Secrétaire général à la trente-sixième session du Conseil économique et social (1271^{ème} séance), touchant les mesures à prendre pour donner suite aux travaux de la Conférence. Le Secrétaire général a notamment proposé au Conseil d'envisager la création d'un comité consultatif sur l'application de la science et de la technique au développement. Dans sa résolution 980 A (XXXVI), le Conseil a décidé de créer ce comité et a pris note des autres remarques du Secrétaire général.

6. Les organismes des Nations Unies ont déjà fourni une assistance fort utile aux pays en voie de développement, mais beaucoup reste à faire. Les nouvelles perspectives que la Conférence a ouvertes ont mis en lumière la nécessité de déployer des efforts encore plus grands. Le projet de résolution reprend les idées avancées par le Secrétaire général et expose un programme de coopération internationale en matière de science et de technique qui permettrait à des savants et à des ingénieurs des pays industriels de contribuer à l'étude des problèmes des pays en voie de développement. Les auteurs ont pensé que l'Assemblée générale, en notant le besoin d'un tel programme et en traçant ses grandes lignes, aiderait le Comité consultatif sur l'application de la science et de la technique au développement. M. Khalil espère que le projet de résolution sera adopté à l'unanimité.

7. M. BOLT (Nouvelle-Zélande) estime que le projet de résolution est conforme aux objectifs de la Décennie des Nations Unies pour le développement, comme il est dit au premier alinéa du préambule. Le mot "mobilizing" au paragraphe 6 du texte anglais n'implique ni enrégimentation ni obligation. Le même mot figure tant dans la résolution 1710 (XVI) de l'Assemblée générale que dans la résolution 916 (XXXIV) du Conseil. Il n'est que normal que l'Assemblée générale émette une opinion sur le sens de la suite à donner à la Conférence. Tous les membres

admettent l'objectif général — aider les pays en voie de développement à faire des progrès économiques et sociaux — et les divergences ne portent que sur le financement et l'organisation. Rien dans le projet de résolution ne prête à controverse en matière d'organisation, puisque le Conseil a déjà décidé de créer un comité consultatif sur l'application de la science et de la technique au développement. Rien non plus ne préjuge la question du financement. Le libellé ne prête pas à des controverses susceptibles d'empêcher l'adoption du texte, et M. Bolt espère que le projet recevra le large appui qu'il mérite.

8. M. BOIKO (République socialiste soviétique d'Ukraine) constate que les Nations Unies portent une attention grandissante au rôle de la science et de la technique dans le progrès économique et social et dans l'élévation des niveaux de vie. On admet généralement que l'utilisation judicieuse de la science et de la technique peut et doit aider à accélérer le développement de tous les pays. Les institutions spécialisées accomplissent une tâche importante et utile, que rendrait plus efficace encore l'amélioration du système actuel et une utilisation plus rationnelle des ressources existantes. A sa trente-sixième session, le Conseil a adopté plusieurs mesures pratiques d'organisation.

9. Pour que la science et la technique jouent un rôle décisif dans l'accélération du progrès économique et social, tous les pays doivent admettre qu'elles doivent servir, d'abord et avant tout, les intérêts des classes travailleuses. Ce n'est qu'ainsi qu'elles permettront de favoriser effectivement les objectifs des Nations Unies. L'assistance internationale en matière de transfert et d'utilisation de la science et de la technique devrait donc être accordée d'abord aux pays où cette condition est remplie. Sinon, la délégation de la RSS d'Ukraine craindrait que des monopoles capitalistes des pays occidentaux et des investisseurs étrangers ne cherchent, pour satisfaire leurs intérêts personnels, à s'associer à la campagne internationale qui vise à mettre la science et la technique modernes à la disposition des pays en voie de développement.

10. Comme on le sait, l'utilisation des résultats de la science et de la technique est étroitement liée au développement économique et social en général et à l'industrialisation en particulier. Dans ce domaine, l'assistance doit donc être fournie d'abord aux secteurs qui exercent l'effet le plus immédiat sur le développement des forces productives. Avant tout, les pays en voie de développement ont besoin d'ingénieurs, de personnel médical, d'agronomes et d'économistes; malheureusement, on n'en tient pas toujours compte.

11. Il ne faut pas oublier que si une assistance internationale est nécessaire aux pays en voie de développement pour l'application pratique de la science et de la technique, elle ne peut remplacer leurs propres efforts. Ces pays doivent se donner une base scientifique et technologique et former leurs propres cadres de chercheurs, de spécialistes des diverses sciences. Les programmes de formation doivent être coordonnés avec les plans de développement économique. A cet égard, l'expérience des pays socialistes serait des plus utiles.

12. Le programme envisagé par les Nations Unies devrait souligner l'importance du secteur public dans l'économie des pays en développement, non seulement

parce que dans bon nombre de ces pays ce secteur joue un rôle essentiel dans l'exécution des plans nationaux de développement, mais aussi parce que seul l'Etat peut assurer la concentration et la coordination des efforts et ressources nécessaires. On insiste souvent sur l'aspect pratique des activités des Nations Unies lorsqu'il s'agit d'utiliser la science et la technique dans l'intérêt des pays en voie de développement, mais il ne faut pas négliger les aspects théoriques, d'autant plus que c'est sur la théorie que doit se fonder la politique des Nations Unies en la matière.

13. L'étude générale préparée par le Secrétariat concernant le transfert et l'adaptation de la technologie aux pays en voie de développement (E/C.5/31) précise au paragraphe 13 que la question de savoir s'il est préférable pour ces pays d'adopter dans leurs nouvelles fabriques des techniques hautement mécanisées plutôt que des techniques plus simples a été discutée essentiellement de façon théorique. La délégation de la RSS d'Ukraine partage l'avis de ceux qui pensent qu'une augmentation rapide du développement économique ne peut s'obtenir que par l'utilisation maximum de la science et de la technique, et que la politique des Nations Unies devrait reposer sur ce principe. Quelques économistes, toutefois, préconisent une transformation graduelle et soutiennent que les pays en voie de développement ne devraient pas recourir aux plus récentes réalisations de la science et de la technique. Pareille doctrine sert les intérêts de ceux qui souhaitent retarder indéfiniment la création d'une économie diversifiée et moderne dans les pays en voie de développement.

14. La délégation de la RSS d'Ukraine appuie le projet de résolution parce qu'elle croit que les Nations Unies n'utilisent pas encore au mieux leurs ressources et leurs moyens; elle espère que l'élaboration des programmes proposés améliorera les activités des Nations Unies en ce qui concerne l'application de la science et de la technique dans l'intérêt des pays en voie de développement.

15. Les principes fondamentaux des Nations Unies devront être respectés lorsqu'on fournira aux pays en voie de développement l'assistance prévue par le programme proposé. L'aide économique et l'assistance technique devront être accordées conformément aux principes énoncés dans le projet sur la coopération économique internationale, qui figure dans le rapport du Groupe de travail spécial créé aux termes de la résolution 875 (XXXIII) du Conseil (E/3725, annexe IV).

16. La délégation de la RSS d'Ukraine espère qu'on tiendra compte de ses observations lors de l'établissement du programme proposé dans le projet de résolution.

17. M. KAPLANSKY (Canada) déclare que son pays s'est félicité de l'organisation de la Conférence des Nations Unies sur l'application de la science et de la technique et qu'il tient à ce que l'élan donné par cette conférence ne soit pas perdu. Le Canada a déjà fait largement profiter les pays en voie de développement de l'expérience qu'il a acquise dans certains domaines techniques et il est parfaitement conscient de l'importance de la formation, qui permettrait au personnel local de prendre les opérations entièrement en main aussitôt que possible. L'application des nouvelles techniques n'est pas le seul problème en cause. Beaucoup de choses dépendent des ressources disponibles et de la coordination, qui doit être aussi étroite que pos-

sible, entre les programmes bilatéraux et multilatéraux.

18. La délégation canadienne considère également avec faveur le projet de résolution, qui vise à renforcer l'actuel système des Nations Unies. La Conférence a montré que le temps était venu de procéder à ce renforcement. On doit améliorer encore la coordination entre les divers organismes des Nations Unies. Il est particulièrement satisfaisant de constater que le CAC a créé un sous-comité interinstitutions, car ce sous-comité veillera à ce qu'on tire pleinement parti de toutes les ressources existantes, et il évitera en outre tout double emploi. Le Sous-Comité interinstitutions devra faire connaître le plus tôt possible au Comité consultatif créé par le Conseil le rôle que peuvent jouer les institutions participantes. Il est indispensable que les efforts soient concertés et concentrés.

19. Le paragraphe 6 du dispositif du projet de résolution a trait à un problème vital, celui de l'enseignement. Il faut s'occuper de ce problème à tous les niveaux, en enseignant les sciences de bonne heure dans les écoles primaires, puis dans les écoles secondaires et techniques, et dans les universités et instituts de recherche. Puisqu'il y a une pénurie aiguë de professeurs de sciences, il faudrait créer dès que possible des écoles normales dans les pays en voie de développement eux-mêmes. Il faudrait encourager des professeurs dévoués à participer au programme de formation. Le but ultime doit être de permettre aux pays en voie de développement d'entreprendre leurs propres programmes de formation et de recherche, mais pendant un certain temps il faudra qu'un certain nombre d'étudiants soient formés dans les pays industriels. Leur formation devrait être poussée autant que possible jusqu'aux niveaux d'étude les plus élevés; les études primaires, secondaires et universitaires devraient être concentrées à l'échelon national ou interrégional. Actuellement, on s'accorde généralement à reconnaître que la formation est d'autant plus efficace que les élèves n'ont pas besoin d'être transplantés dans un milieu entièrement différent du leur.

20. M. VIAUD (France) déclare que le rôle actif qu'a joué son pays à la Conférence témoigne de l'intérêt profond que portent les milieux gouvernementaux et scientifiques français à l'application de la science et de la technique dans l'intérêt des pays en voie de développement. L'ONU et ses institutions spécialisées peuvent contribuer largement à faire bénéficier les pays en voie de développement des techniques scientifiques modernes. Il ne s'agit pas simplement de trouver de nouvelles ressources; d'autres aspects de la science, comme la planification économique, la médecine et les techniques agricoles modernes, doivent également entrer en ligne de compte. Le Comité consultatif créé par le Conseil aura un rôle important à jouer dans ces diverses disciplines scientifiques, dont l'étude formera la base de ses décisions futures. La composition du Comité consultatif devrait refléter non seulement le principe d'une répartition géographique équitable, mais également les diverses disciplines scientifiques pertinentes.

21. Les auteurs du projet de résolution auraient pu se référer plus en détail au paragraphe 2 du dispositif de la résolution 980 A (XXXVI) du Conseil, mais ce n'est là qu'une légère critique. La délégation française considère favorablement le projet de résolution et aimerait figurer au nombre de ses auteurs.

22. M. CRISTUREANU (Roumanie) rappelle qu'à la Conférence sa délégation a fait de son mieux pour partager avec les autres participants son expérience technique et scientifique, et qu'elle a indiqué comment on pourrait améliorer la coopération internationale dans ce domaine. Le problème n'est pas seulement de développer les ressources naturelles des pays en voie de développement, mais également de former leurs ressortissants aux techniques les plus modernes. L'une des méthodes qui s'offre aux jeunes Etats est d'envoyer les étudiants à l'étranger pour qu'ils reçoivent une formation dans les pays industriels. C'est ainsi qu'au cours des deux dernières années la Roumanie a octroyé plusieurs centaines de bourses à des étudiants provenant de pays en voie de développement. Actuellement, des étudiants et des spécialistes de plus de 64 pays, y compris 51 pays d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine, poursuivent des études supérieures en Roumanie.

23. En même temps, il ne faut négliger aucun effort en vue de former les ressortissants des pays en voie de développement dans leur propre pays. Pour appliquer les découvertes de la science et de la technique, il faut des travailleurs qualifiés tout autant que des spécialistes de formation universitaire. La Roumanie a acquis une expérience considérable en ce qui concerne les nouveaux systèmes de formation professionnelle et d'apprentissage, sujet qui a été abordé à la Conférence. Les pays en voie de développement ne pourront bénéficier des nouvelles découvertes de la science et de la technique que lorsqu'ils seront maîtres de leurs propres ressources et que la Déclaration relative à la souveraineté permanente sur les ressources naturelles, qui figure dans la résolution 1803 (XVII) de l'Assemblée générale, sera pleinement appliquée. Le renforcement du secteur public faciliterait la planification du développement global de l'économie, y compris la formation de cadres spécialisés. Les succès obtenus par la Roumanie dans le domaine de la recherche géologique et pétrolière pourraient servir d'exemple aux pays en voie de développement qui cherchent à tirer parti des découvertes de la science et de la technique pour exploiter leurs ressources naturelles.

24. L'application de la science et de la technique ouvre un vaste domaine à la coopération internationale. Cette coopération peut permettre de rattraper le retard pris par certains pays et entraîner de nombreux avantages mutuels. C'est ainsi que la Roumanie continue à échanger des renseignements scientifiques avec ses voisins socialistes ainsi qu'avec d'autres Etats. Elle a établi un comité de coopération technique et scientifique avec l'Indonésie et collabore dans certains domaines avec l'Inde, le Ghana, l'Afghanistan, la Birmanie et d'autres Etats, y compris certains pays d'Europe occidentale.

25. L'établissement par l'Organisation des Nations Unies de certains principes de base devant régir la coopération internationale dans le domaine de la science et de la technique entraînerait pour les pays en voie de développement des bénéfices de plus en plus considérables. Chaque pays doit établir ses propres instituts et laboratoires de recherche et se maintenir en contact étroit avec les instituts similaires d'autres pays. En même temps, l'ONU et les institutions spécialisées devraient fournir toute l'aide possible aux pays en voie de développement et revoir attentivement leurs programmes de travail actuels dans le domaine de la science et de la technique. Les institutions spécialisées devraient davantage coopérer

entre elles et intensifier leurs activités dans ce domaine. Elles devraient assurer l'utilisation aussi rationnelle que possible des ressources existantes. Il faut espérer que les mesures recommandées dans le projet de résolution serviront de base à la diffusion, dans le monde entier, des avantages de la science et de la technique.

26. M. BINGHAM (Etats-Unis d'Amérique) déclare que sa délégation appuie le projet de résolution. Le troisième alinéa du préambule reste au-dessous de la réalité; l'apport de la science et de la technique peut être illimité. La Conférence des Nations Unies sur l'application de la science et de la technique virtuellement envisagé tous les aspects du développement, parce que le transfert de la science et de la technique aux régions peu développées concerne tous ces aspects. La documentation de la Conférence devrait être diffusée aussi largement que possible, de manière à atteindre les personnes travaillant dans divers secteurs du développement qui sont susceptibles d'en tirer profit.

27. La délégation des Etats-Unis est particulièrement favorable au paragraphe 2 du dispositif. Le Comité consultatif aura un rôle constructif à jouer. Il devrait limiter son étude de la science et de la technique à un domaine plus étroit que celui qui a été envisagé par la Conférence et se concentrer sur la science et la technique proprement dites et non sur l'ensemble du processus de développement. Le Comité devrait par exemple s'occuper de la création ou du renforcement d'institutions visant à promouvoir la science et la technique dans les pays en voie de développement.

28. M. Bingham propose d'ajouter, à l'alinéa b du paragraphe 6 du dispositif, l'expression "scientifiques et techniques" après les mots "la recherche et la formation"

29. M. RADIVOJEVIC (Yougoslavie) dit qu'il est indispensable d'envisager sous l'angle scientifique la planification du développement économique, l'orientation de ce développement et le processus d'industrialisation. Le domaine de la science est large et s'étend à tous les aspects de la vie contemporaine, où science et technique sont devenues synonymes de progrès. La Conférence des Nations Unies sur l'application de la science et de la technique a traité de questions d'une très grande complexité et a réussi à réaliser l'unanimité sur plusieurs d'entre elles; on a vu se manifester le désir unanime de contribuer effectivement à l'accélération du progrès économique dans les pays en voie de développement.

30. Toutefois, peu d'efforts ont été faits en vue de donner vraiment suite aux travaux de la Conférence. Il est indispensable d'établir un programme d'action pratique et une coopération internationale si les espoirs des pays sous-développés doivent être réalisés. Malheureusement, un financement international inadéquat et le manque de personnel qualifié dans les pays sous-développés font obstacle à un tel programme. La délégation yougoslave note avec satisfaction que les efforts des Nations Unies en vue de former du personnel scientifique et technique dans les pays en voie de développement seront intensifiés, et elle estime qu'il convient d'utiliser plus largement les services d'experts étrangers dans la formation des cadres nationaux. Elle appuie également l'idée de fonder des instituts nationaux et régionaux dans les pays en voie de développement et d'étudier les problèmes relatifs à l'application de la science et de la technique sur une base régionale.

31. Lors de l'adoption de la résolution 980 (XXXVI) du Conseil, la délégation yougoslave a exprimé l'avis que la création d'un comité consultatif n'était peut-être pas la solution la plus satisfaisante. Toutefois, M. Radivojević appuie le projet de résolution dont la Commission est saisie. Seul un programme d'action détaillé montrera si le Comité consultatif représente la meilleure solution ou si d'autres rouages, tels qu'un comité intergouvernemental, seront nécessaires.

32. M. MINAI (Iran) souligne que l'une des différences entre les pays industriels développés et les pays en voie de développement réside dans le fait qu'ils n'en sont pas au même point dans l'exploitation du potentiel de la science et de la technique. Toute contribution des Nations Unies dans ce domaine sera utile aux pays en voie de développement. L'alinéa a du paragraphe 6 du projet de résolution reflète l'importance de la mise en valeur des ressources humaines. La délégation iranienne appuie le projet de résolution et espère qu'il sera adopté à l'unanimité.

33. M. SOUSSANE (Maroc) dit que le projet de résolution reflète fidèlement l'objectif de la Conférence des Nations Unies sur l'application de la science et de la technique. Les mesures proposées seront d'une importance vitale pour les pays en voie de développement. Dans ces pays, les personnes instruites ou ayant des qualifications professionnelles trouvent immédiatement un emploi dans l'administration ou les affaires, de sorte qu'il est impossible de faire des recherches scientifiques et techniques et d'imiter les progrès des pays industriels. Les pays sous-développés sont souvent incapables de tirer le meilleur parti des biens d'équipement, car ils manquent des ressources scientifiques et techniques modernes qui sont à la base de tout progrès économique rapide. Le programme esquissé dans le projet de résolution permettra une action concertée en vue d'accroître les connaissances scientifiques et techniques des pays en voie de développement. La délégation marocaine appuiera le projet de résolution, mais elle espère que ses auteurs accepteront l'addition proposée à l'alinéa b du paragraphe 6 du dispositif par la délégation des Etats-Unis.

34. M. HAMID (Irak) dit que le développement scientifique et technique est la pierre angulaire de l'abondance et du progrès. Des résultats considérables ont été obtenus grâce à la Conférence des Nations Unies sur l'application de la science et de la technique, aux bourses offertes par les pays industriels à des étudiants originaires des pays en voie de développement et à la création du Sous-Comité inter-institutions et du Comité consultatif sur l'application de la science et de la technique au développement. Le programme défini dans le projet de résolution peut aider à faire face aux besoins et à assurer le succès de la Décennie des Nations Unies pour le développement. Il prévoit la mise en commun des efforts en vue d'aider les pays en voie de développement, et il présentera de gros avantages. La délégation de l'Irak espère que le projet de résolution, qui n'envisage aucune mesure prêtant à controverse sur le plan de l'organisation ou du financement, sera adopté à l'unanimité.

35. M. CUBILLOS (Chili) dit que les résultats de la Conférence des Nations Unies sur l'application de la science et de la technique seront extrêmement utiles

à l'Organisation dans les efforts qu'elle déploie pour favoriser le transfert de la science et de la technique aux régions sous-développées. La création du Comité consultatif est une mesure essentielle, puisque tout le bénéfice de la Conférence serait perdu s'il n'y avait un organe central pour en évaluer les résultats. L'Organisation des Nations Unies a fait bien peu jusqu'à présent pour aider les pays en voie de développement en matière de science et de technique. Le développement industriel, et en particulier la technique, la planification et la formation industrielles, n'a reçu qu'une faible attention. Le Comité consultatif aura pour rôle de veiller à ce que certains des efforts actuellement consacrés à la recherche et au développement industriels dans les pays industrialisés s'orientent vers la satisfaction des besoins des pays en voie de développement. Il importera également d'étudier les moyens de permettre à ceux qui travaillent dans le domaine des sciences pures de se concentrer davantage sur les sciences appliquées. De leur côté, les pays en voie de développement devront coopérer à cette action, surtout en formant leurs propres ressortissants.

36. En conclusion, M. Cubillos indique que sa délégation appuie le projet de résolution.

37. M. WHYTE (Royaume-Uni) dit que sa délégation appuie le projet de résolution, qui ne soulève pas de controverse et s'annonce très constructif. Les points de vue de la délégation du Royaume-Uni sur la composition et le mandat du Comité consultatif ont été exprimés lors de la trente-sixième session du Conseil devant le Comité de coordination (232ème séance). M. Whyte note avec satisfaction que le projet de résolution réserve un accueil favorable à la décision que le Conseil a prise à cet égard. La délégation du Royaume-Uni approuve ce qu'a dit le représentant de la France au sujet des membres du Comité consultatif et de leurs qualifications, dont dépendra le succès des travaux de ce comité. Si l'on ajoute les mots "the efforts of" après le mot "mobilizing" à l'alinéa a du paragraphe 6 du dispositif, dans le texte anglais, la délégation du Royaume-Uni sera heureuse de se joindre aux auteurs du projet de résolution.

La séance est levée à 13 h 10.